



Rédacteur : Nathalie RENON

Séance du 25 Juillet 2016

Le 25 juillet 2016 à 20h30, le conseil municipal de la commune de Villars Saint Georges s'est réuni au lieu habituel de ses séances en salle de Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ZEISSER, Maire, après convocation légale du 18 juillet 2016.

Etaient présents :

Mmes RENON Nathalie, LEFRANC Sandrine,
MM. ZEISSER Jean-Claude, PETETIN Pascal, PATUROT Léon,
BOUCTON Hervé, MAUFROY Jean-Marc, MIGNOT Daniel, AUBERT
Damien.

Absents, excusés :

BOUCON Samuel donne procuration à PETETIN Pascal,
LEGAIN Damien donne procuration à PATUROT Léon.

Ordre du jour

- Réfection du réseau assainissement sortie lagune.
- Délibération participation aux travaux du conseil Départemental sur le fossé de la RD 400.
- Délibération modification budgétaire, augmentation de la part communale du FPIC
- CR réunion

Réfection du réseau assainissement sortie lagune

Monsieur le Maire explique que suite au passage de la caméra dans le réseau assainissement sortie de la lagune, il s'avère qu'une portion nécessite une réparation, trois entreprises ont été consultées, seul deux entreprises sont aptes à réaliser les travaux. Trois options sont proposées : la réparation pour un devis de 4196.40€, et un autre de 3575.05€.

La deuxième option : la construction d'un nouveau réseau sans suppression de l'ancien pour une somme de 9396.65€ TTC, et 9594.60€ TTC.

La troisième option : la construction d'un nouveau réseau avec la suppression de l'ancien pour une somme de 11137.80€ TTC pour l'entreprise ETA TP CLERC, et un devis de 9396.65€ TTC pour l'EURL DELIOT TP, y compris la suppression de l'ancien réseau avec récupération des tuyaux en bon état.

L'exposé entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents, retient l'EURL DELIOT TP et autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations qui s'imposent.

Délibération participation aux travaux du CG sur le fossé de la RD 400

Monsieur le Maire explique que depuis plus d'un an l'eau du fossé qui longe la RD.400 s'infiltré sous la route et ressort dans la pâture en contrebas. Celle-ci provient pour partie des eaux de pluie des rues du village. Pour remédier à ce problème le conseil Départemental envisage de mettre des tuyaux sur une centaine de mètre, mais demande à la commune une participation à hauteur de 50% du coût des travaux.

Le conseil Départemental a chiffré les coûts à 10 000€ HTVA pour une longueur de 100 mètres de tuyau.

Monsieur le Maire a également fait établir un devis auprès de l'entreprise ETA TP CLERC qui a chiffré ces travaux à 8 990€ HTVA pour une longueur de 120 mètres de tuyau.

Monsieur le Maire a transmis le montant de ce devis au conseil Départemental.

Dans l'attente d'une réponse du Conseil Départemental le conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne son accord pour une participation de la commune à hauteur d'un montant maximum de 4500€ HTVA pour une longueur de 120 mètres.

Délibération modification budgétaire

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu d'effectuer une modification budgétaire suite à l'augmentation de la part communale du FPIC, et des travaux conjoint avec le conseil Départemental sur la RD.400.

Dépenses de fonctionnement.

ART : D739285 + 200€.

D023 - 3385€.

Dépenses d'investissement

D2315 + 5500€

Recettes d'investissement

R021 - 3385€

R1321 subvention DETR 7285€

R13251 subvention CCVSV 1600€

L'exposé entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents donne son accord et autorise Monsieur le Maire à effectuer les formalités qui s'imposent.

CR réunion

RPI

152 élèves prévus pour la rentrée de septembre 2016.

3 agents qui bénéficient de contrats a durée déterminé : 2 accompagnatrices de bus et un agent d'entretien.

La séance est levée à 22h07

RENON Nathalie
Secrétaire de séance